



AVIS AU PUBLIC

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 1/21/0728 a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Administration communale de Schengen**
Objet : **Modification des installations (1/20/0345)**
Emplacement : **Am Hafen 1, Schwebsingen**

Remerschen, le 5 janvier 2022.
Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber